

IMPORTANT MESSAGE



# Bon à savoir

Transfert des heures de DIF vers le CPF prolongé jusqu'au 30 juin 2021





Le Compte Personnel de Formation remplace le DIF depuis 2015.

Il nous permet de financer nos projets de formation tout au long de notre vie professionnelle.

Transférer votre solde DIF vers votre CPF **ET** télécharger l'attestation DIF avant le 30 juin 2021

### Cas n° 1

Je n'ai pas encore inscrit mes heures DIF sur mon CPF:

J'ai jusqu'au 30/06/2021 pour enregistrer ces heures.

Passé ce délai, elles seront perdues!

#### Cas n° 2

J'ai déjà inscrit mes heures DIF sur mon CPF :

J'ai jusqu'au 30/06/2021 pour télécharger mon attestation justifiant mon nombre d'heures DIF.

Passé ce délai, elles seront également perdues!

#### Où trouver mes heures DIF?

- Sur mon bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015.
- Sur une attestation spécifique transmise par mon employeur en 2015.
- Sur le certificat de travail remis par mon dernier employeur avant décembre 2014.



## **Comment inscrire mes heures DIF sur mon CPF?**

- Rendez-vous sur le site officiel : moncompteactivite.gouv.fr
- Je crée d'abord mon compte ou je me connecte sur mon compte formation s'il est déjà ouvert en me munissant de mon n° de Sécurité Sociale.
- Je clique sur l'onglet « Mes droits formation».
- Je clique sur « Modifier mon DIF ».
- → J'inscris alors mes heures DIF dans le champ **« Saisir mon solde »**. Je vois alors apparaître <u>l'équiva</u>lent en €uros.
- Je télécharge l'attestaton justifiant mon nombre d'heures DIF.
- J'enregistre!



Si vous n'avez pas conservé votre attestation DIF, adresser un mail à : ADP.Paie.Levallois@covea.fr